

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 30.11.2022
Convocation faite
Le 14.12.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 20 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART, M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération
N°2022-12-222**

**Constitution de provision
pour dépréciation des
comptes de tiers**

Considérant la nécessité de traduire comptablement, par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, des retards importants de paiement,

Considérant que le montant de la dépréciation et de son ajustement ultérieur s'appuie sur les données présentes sur l'état des restes depuis plus de deux ans, au 31 décembre 2022,

Considérant qu'il convient de provisionner 15% des sommes en attente,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 19 décembre 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de constituer les provisions pour dépréciation des comptes de tiers suivantes :

- | | |
|---|--------------|
| ○ Pour le Budget du Principal | 724,93 € TTC |
| ○ Pour le Budget du CISE | 257,63 € TTC |
| ○ Pour le Budget Locations Immobilières TVA | 229,78 € TTC |
| ○ Pour le Budget Locations Mobilières | 83,25 € TTC |

Les crédits sont inscrits aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne Rives de Meuse
Le Deuxième Vice-Président
Jean-Pol DEVRESSE

